

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 14 NOVEMBRE 2001

Objet : L'an deux mille un et le quatorze Novembre
à dix huit heures
Demande de subvention Européenne
Communes en phase transitoire
"Valorisation des orgues de la Roya-Bévéra"
0111/04

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON
Présents ou représentés :
MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, CLARY, COULLET, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, MARICIC, MARY, MORANI, REGHEZZA, VEROLA, VICTOR.
MMES ALLAVENA, BRUN, CORDONNIER, FORESTIER, GIUDICELLI, LAURIERE, PASTOR, PECQUEUR, SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique à l'Assemblée que les vallées de la Roya Bévéra possèdent un patrimoine d'une grande richesse en orgues. Mieux faire connaître ses orgues, mettre en lumière leur originalité en créant la "Route des Orgues Historiques" est le projet que s'est fixé l'Ecole Départementale, suite logique de la politique de restauration, d'entretien et de valorisation entreprise par le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le projet consiste à créer un événement culturel et musical autour du patrimoine des orgues par l'organisation d'un **Festival International des Orgues Historiques** où le public serait sensibilisé par des expositions consacrées à une approche historique, musicologique et culturelle des orgues, des visites guidées et des concerts, par l'enregistrement des 6 instruments des vallées de la Roya et Bévéra, par l'édition d'un ouvrage d'art qui recense les orgues historiques répertoriés de la Roya-Bévéra.

En conséquence, le Président propose de solliciter l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, du Conseil Régional "Provence-Alpes-Côte d'Azur", des subventions pour la réalisation de l'opération "Valorisation des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra" dont le montant est évalué à 45 000 Euros, pour l'année 2002.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical : 1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire de l'objectif 2 des subventions auprès de l'Union Européenne (30%) et de la Région (50%). 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

